



Ville de Piraé
TAHITI
POLYNÉSIE FRANÇAISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 073 / 2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant l'avenant n°15 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Séance du 24.10.2019

Sous la présidence de Madame Marie-Madeleine MAO, 3^{ème} adjoint au maire

Secrétaire de séance : Madame Lorraine HUNTER, 5^{ème} adjoint au maire et Madame Eliane LECHENE, 7^{ème} adjoint au maire

Convocation le	18/10/2019	Date d'affichage de la convocation	18/10/2019
Date d'affichage du C.R.	29 OCT. 2019	Date d'affichage de la délibération	30 OCT. 2019
Transmission IDV	30 OCT. 2019	Rendu exécutoire après publication	30 OCT. 2019

ONT VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	28	00	00
La délibération est adoptée à l'unanimité			

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	FRITCH Edouard		x	
2	LICHTLE Yvette		x	TIXIER POMARE Yvannah
3	TEMARII Abel		x	CHICOU Jean
4	MAO Marie-Madeleine	x		
5	ATEM Félix	x		
6	HUNTER Lorraine	x		
7	TAURAA Heimana	x		
8	LECHENE Eliane	x		
9	RAFFIN Yvonnick	x		
10	TIXIER POMARE Yvannah	x		
11	CHICOU Jean	x		
12	MACE Miriama		x	TAURAATUA Christophe
13	PAQUIER Jean Claude		x	
14	RAUFEA Doris		x	SVARC Maire
15	MAKE Léon	x		
16	SVARC Maire	x		
17	TAURAATUA Christophe	x		
18	MOO SUNG Samuel	x		
19	TERE Maono		x	TEHOIRI Rosana
20	TEAO Krys	x		
21	URAHUTIA Riveta		x	TAURAA Heimana
22	PARAUE Milton	x		
23	TEPU Taiana	x		
24	FOLIAKI Turere		x	HUNTER Lorraine
25	TEHOIRI Rosana	x		
26	MOU KAM TSE Kapo		x	LECHENE Eliane
27	WONG Keehi		x	
28	TETOOFA Raiarii		x	TEAO Krys
29	PARO Irvine		x	
30	VERNAUDON Béatrice		x	BAMBRIDGE Maiana
31	BAMBRIDGE Maiana	x		
32	TETUAETARA Théodore		x	
33	HAREHOE Thilda	x		
Elus en exercice : 33		18	15	10

DELIBERATION N° 073 /2019 DU 24 OCTOBRE 2019

Approuvant l'avenant n°15 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

- VU La loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- VU L'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU Le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie française ;
- VU La délibération n°78/2013 du 25 septembre 2013 approuvant le contrat d'affermage du service de l'eau ;
- VU La délibération n°73/2014 du 4 septembre 2014 approuvant l'avenant n°1 de la convention d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°12/2015 du 12 février 2015 approuvant l'avenant n°2 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°43/2015 du 28 mai 2015 approuvant l'avenant n°3 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°59/2015 du 18 juin 2015 approuvant l'avenant n°4 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°122/2015 du 9 décembre 2015 approuvant l'avenant n°5 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°116/2016 du 13 septembre 2016 approuvant l'avenant n°6 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°116/2016 du 18 mai 2017 approuvant l'avenant n°7 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°62/2017 du 28 juin 2017 approuvant l'avenant n°8 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°99/2017 du 31 octobre 2017 approuvant l'avenant n°9 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°21/2018 du 26 juin 2018 approuvant l'avenant n°10 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°54/2018 du 23 octobre 2018 approuvant l'avenant n°11 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°56/2018 du 17 décembre 2018 approuvant l'avenant n°12 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°39/2019 du 7 juin 2019 approuvant l'avenant n°13 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU La délibération n°44/2019 du 2 juillet 2019 approuvant l'avenant n°14 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer ;
- VU Les explications fournies par Madame Marie-Madeleine MAO, 3^{ème} adjoint au maire ;

Exposé des motifs :

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires à l'opération de dévoiement de réseau d'eau public chez un particulier, parcelle L119, validée via l'avenant n°13, pour un montant de 1,5 MF HT ;

Considérant que le Bordereau des Prix Unitaires ne prévoit pas toutes les interventions nécessaires aux dits travaux d'investissements communaux ;

Le projet d'avenant n°15 au contrat d'affermage précité organise ainsi la modification du fonds concessif et complète le Bordereau des Prix Unitaires actuel du contrat d'affermage.

Après en avoir délibéré en sa séance du 24.10.2019 ;

ADOpte :

Article 1^{er} : Le projet d'avenant n°15 au contrat d'affermage du service public de l'eau est approuvé.

Article 2 : Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer l'avenant n°15 du contrat d'affermage, annexé à la présente délibération.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa date publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application « Télérecours Citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Directeur général des services et le Chef du service du cadre de vie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Le Maire,



Edouard FRITCH



Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire empêché
Le 2^{ème} Adjoint,



M. Abel TEMARI
Edouard FRITCH



De: actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr
Envoyé: mercredi 30 octobre 2019 10:42
À: s2low@s2low.org; Marania TINORUA; backups2low@adullact.org
Objet: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--SPREF9872-200013746-20191030-13295.xml; 987-200013746-20191024-DELIB_73_2019-DE-1-2_13387.xml



Accusé de réception

Acte reçu par: Polynésie Française - SAIDV-Subdivision administrative des îles du Vent _ Arr n°2

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-10-30(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 8

Nom émetteur: COMMUNE DE PIRAE

N° de SIREN: 200013746

Numéro Acte de la collectivité locale: DELIB_73_2019

Objet acte: Approuvant l'avenant n° 15 du contrat d'affermage du service public de l'eau et autorisant le maire à le signer.

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 1.2-Délégation de service public

Identifiant Acte: 987-200013746-20191024-DELIB_73_2019-DE
